



## De la musique pour vos vidéos : quelques règles à connaître

- Ajouter de la musique à ta vidéo ? Oui, mais pas n'importe comment !

Tu prépares une vidéo dans le cadre du défi **Monumental** et tu veux y ajouter une musique ? Mais avant de publier ta vidéo sur les réseaux sociaux (comme TikTok, Instagram ou YouTube), il y a quelques règles simples à connaître.

Quand tu choisis une musique pour accompagner ta vidéo, il faut savoir que tu ne peux pas utiliser n'importe quel morceau librement, même si tu l'as :

- Acheté en ligne,
- Trouvé sur YouTube, Spotify ou TikTok, etc.
- Ou récupéré via un·e ami·e.

Pourquoi ? Parce que la musique est protégée par le **droit d'auteur**. Cela signifie que les personnes qui l'ont créée (compositeur·rice, interprète, producteur·rice, etc.) ont des droits sur la manière dont elle est utilisée, partagée ou modifiée.

En France, c'est la **SACEM** (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique) qui s'occupe de représenter les artistes et de veiller à ce qu'ils soient rémunéré·es quand leur musique est utilisée, y compris sur internet. Donc si tu utilises un morceau protégé sans autorisation, la vidéo peut être :

- bloquée automatiquement par les plateformes,
- coupée de son,
- ou recevoir une alerte pour non-respect des droits.

- Ce qu'on peut faire à la place

Heureusement, il existe plein d'alternatives légales et gratuites pour ajouter de la musique à ta vidéo sans souci :

- Des musiques libres de droits disponibles sur des plateformes comme la bibliothèque audio de YouTube, Free Music Archive, ou Pixabay Music.
- Des musiques sous licence Creative Commons (certaines demandent juste de citer l'auteur).
- Ou encore des sons et musiques que tu as créé toi-même.

- Pourquoi c'est important ?

Comprendre ces règles, ce n'est pas juste "pour éviter des ennuis". C'est aussi une manière de respecter le travail des artistes, tout comme toi tu aimerais qu'on respecte ce que tu crées.

Si tu as un doute, demande conseil ou choisis une musique dont tu es sûr qu'elle est utilisable.

- Rappelle-toi :
  - Utilise seulement de la musique libre ou autorisée
  - Vérifie si tu dois citer le nom de l'artiste
  - Ne modifie pas la musique si ce n'est pas autorisé
  - Crée ta propre musique, c'est encore mieux !